

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 14 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus (30 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet présenté par la société SAS FARGES, relatif à la demande pour exploiter un site de transformation du bois à destination de la construction (planches, bardages, ...) et au chauffage (granulés) sur le territoire de la commune d'Egletons.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : régularisation administrative d'activités développées sur le site déjà existant ainsi que les projets d'extension localisés sur le territoire de la commune d'Egletons.

La demande d'autorisation environnementale recouvre :

- une demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- une déclaration au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Une commission d'enquête est désignée pour mener cette enquête publique. Elle est composée comme suit : Président : Monsieur René Baudoux, retraité de la fonction publique, Membres titulaires : Messieurs Pierre MONTEIL, retraité du Crédit Agricole et Francis ARNAUD, retraité directeur commercial de la Banque Postale de la Corrèze et de la Creuse.

Le dossier d'enquête (demande d'autorisation, ICPE, IOTA) comprenant notamment, une étude d'impact et un résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire, sera tenu à la disposition du public, du 14 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques> ;
- en mairies d'Egletons (19300), de Rosiers-d'Egletons (19300) aux heures d'ouverture des services :

La mairie d'Egletons située 20, place des Anciens Combattants	La mairie de Rosiers-d'Egletons située place de la République
du lundi au vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.	du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi : de 09h00 à 12h00.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- *consigner ses observations sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies d'Egletons (19300), de Rosiers-d'Egletons (19300) ;*

– adresser ses observations au commissaire enquêteur :

- par correspondance à la mairie d'Egletons, siège de l'enquête (adresse postale : 20, place des Anciens Combattants).
- par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique sur le projet de la SAS FARGES*).

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

La mairie d'Egletons située 20, place des Anciens Combattants	La mairie de Rosiers-d'Egletons située place de la République
lundi 14 septembre 2020, de 09h00 à 12h00 ; mercredi 30 septembre 2020, de 09h00 à 12h00 ; jeudi 8 octobre 2020, de 14h00 à 17h00 ; mercredi 14 octobre 2020, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.	mardi 22 septembre 2020, de 14h00 à 17h00 ; jeudi 8 octobre 2020, de 09h00 à 12h00.

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et aux mairies d'Egletons, et de Rosiers-d'Egletons pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à Monsieur Patrick Cordero, responsable installations classées. Numéro de téléphone : 06.49.48.08.10 – courriel : patrick.cordero@farges.fr.

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation environnementale sollicitée (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur les demandes seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante :

<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le

21 AOUT 2020

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Mathieu Doligez